

2008

MANUEL D'INFORMATION

pour les cours de la série

« **Connaissances et employabilité** »

8^e – 12^e année

we engage
engager

Photos.com. © Alberta Education et ses donneurs de licences, 2008.

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA EDUCATION)

Alberta. Alberta Education. Direction de l'éducation française.

Manuel d'information pour les cours de la série « Connaissances et employabilité » : 8^e-12^e année

Version anglaise : Information Manual for Knowledge and Employability Courses: Grades 8-12

Cette ressource peut être consultée à l'adresse suivante :

< http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/compl/c_e/appui.aspx >

ISBN 978-0-7785-6392-1

1. Formation professionnelle – Alberta.
 2. Habiletés de base – étude et enseignement (secondaire).
 3. Education – Alberta – programmes d'études.
 4. Élèves handicapés sociaux – Education – Alberta.
- I. Titre.

LB1048.C85 A333 2008

375.0086

***Remarque.** — Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.*

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Alberta Education

Direction de l'éducation française

Édifice 44 Capital Boulevard, 9^e étage

10044, 108^e Rue, N.-O.

Edmonton, Alberta T5J 5E6

Téléphone : 780-427-2940 à Edmonton

ou sans frais en Alberta, en faisant le : 310-0000

Télécopieur : 780-422-1947

Ce document est destiné aux personnes suivantes :

<i>Élèves</i>	
<i>Enseignants</i>	✓
<i>Personnel administratif</i>	✓
<i>Conseillers</i>	✓
<i>Parents</i>	✓
<i>Grand public</i>	



Cette ressource peut être consultée à l'adresse suivante :

< http://education.alberta.ca/francais/teachers/progres/compl/c_e/appui.aspx >

Copyright © 2008, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Education, Alberta Education, Édifice 44 Capital Boulevard, 10044 - 108^e Rue N.-O., Edmonton (Alberta), T5J 5E6. Tous droits réservés.

Tout a été mis en œuvre pour assurer la mention des sources originales et le respect de la loi sur le droit d'auteur. Nous prions toute personne qui relève un écart à ces principes de bien vouloir en informer la Direction de l'éducation française, Alberta Education.

Par la présente, le détenteur des droits d'auteur autorise toute personne à reproduire ce document, ou certains extraits, à des fins éducatives et sans but lucratif. La permission de traduire le matériel appartenant à une tierce partie devra être obtenue directement du détenteur des droits d'auteur de cette tierce partie.

Table des matières

CHAPITRE 1	Quelle est la raison d’être de ce manuel?	1
	Raison d’être.....	1
	Principes directeurs	1
CHAPITRE 2	Qu’est-ce que les cours de la série « Connaissances et employabilité » et à quoi servent-ils?.....	3
	Philosophie et aperçu.....	3
	Cours de la série « Connaissances et employabilité ».....	3
	Caractéristiques des cours de la série « Connaissances et employabilité ».....	4
	Critères d’inscription des élèves.....	5
	Cours de la série « Connaissances et employabilité » et élèves ayant des besoins spéciaux.....	5
CHAPITRE 3	Comment peut-on mettre en œuvre la politique et les cours de la série « Connaissances et employabilité »?.....	6
	Planifier la mise en œuvre.....	6
	Soutien d’Alberta Education.....	8
	Responsabilités des autorités et des administrations scolaires.....	8
	Procédures d’inscription des élèves.....	9
	• Évaluation préalable à l’inscription.....	9
	• Consentement éclairé, obtenu annuellement par écrit.....	10
	• Plans d’apprentissage des élèves.....	10
	Organisation des cours.....	11
	• Secondaire 1 ^{er} cycle.....	11
	• Secondaire 2 ^e cycle.....	11
	Tests de rendement provinciaux	12
	Applications pratiques	12
	Expériences hors établissement	13
	Articulation	14
	Harmonisation avec d’autres cours.....	14
	Transitions à d’autres cours	15

CHAPITRE 4

Comment peut-on suivre de près la mise en œuvre des cours de la série « Connaissances et employabilité » et y apporter des correctifs?	17
Rôle de la direction d'école	17
Établissement d'une communauté de pratique	18
Suivi de la croissance des élèves	18
Collecte des données.....	18
Évaluation et adaptation du plan de mise en œuvre.....	19
Indicateurs de la réussite de la mise en œuvre.....	20

RÉFÉRENCES

.....	21
-------	----

ANNEXES

A – Politique 1.4.2 relative aux cours de la série « Connaissances et employabilité ».....	22
B – Critères d'obtention – Certificat de réussite d'études secondaires.....	25
C – Modèle de plan d'apprentissage d'un élève – Connaissances et employabilité.....	26
D – Connaissances et employabilité : Composante professionnelle	30
E – Exemples de stratégies de mise en œuvre au secondaire 1 ^{er} cycle.....	33
F – Exemples d'horaires au secondaire 2 ^e cycle	34
G – Placement des élèves dans des cours de la série « Connaissances et employabilité »	39
H – Renseignements généraux.....	41
I – Rétroactions et commentaires	47

Chapitre 1 : Quelle est la raison d'être de ce manuel?

La politique et les cours de la série « Connaissances et employabilité » remplacent la politique et les cours du Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP). La mise en œuvre obligatoire des cours, des programmes d'études et des tests de rendement provinciaux de la série « Connaissances et employabilité » est prévue pour l'année scolaire 2008-2009.

Ce chapitre comprend :

- Raison d'être du *Manuel d'information pour les cours de la série « Connaissances et employabilité »*, 8^e – 12^e année;
- Principes directeurs.

Raison d'être

Ce manuel est destiné aux directeurs généraux et aux directeurs d'école, aux conseillers, aux enseignants, aux parents ou aux tuteurs, aux élèves et à tous ceux qui participeront à la mise en œuvre de la politique et des cours de la série « Connaissances et employabilité ». Il doit servir de point de départ aux autorités scolaires et aux écoles pour l'introduction de nouveaux cours ou pour la transition du PIFP aux cours de la série « Connaissances et employabilité ».

Ce manuel donne un aperçu de la politique et des cours de la série « Connaissances et employabilité » et propose des stratégies pratiques que le personnel pourrait utiliser pour travailler avec les élèves, les parents ou les tuteurs, les organismes communautaires et les membres de la communauté. Pour obtenir plus de renseignements, il est important de consulter les ressources additionnelles, telles que les politiques et les pratiques de l'autorité scolaire au sujet de la mise en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes d'études.

Principes directeurs

Les principes directeurs suivants ont guidé la rédaction de ce manuel :

- La décision de s'inscrire à un ou à plusieurs cours de la série « Connaissances et employabilité » est prise individuellement, cours par cours et en fonction des objectifs de l'élève en matière d'études secondaires, d'éducation permanente et de formation, de ses objectifs de carrière, ainsi que du lien entre ces objectifs et la philosophie, la justification et l'intention des cours de la série « Connaissances et employabilité ».
- L'inscription à un ou à plusieurs cours de la série « Connaissances et employabilité » encourage les élèves à devenir des apprenants engagés et exemplaires.
- Les décisions sur l'inscription aux cours de la série « Connaissances et employabilité » sont prises en fonction des résultats des évaluations qui mesurent le taux de réussite des élèves selon divers critères et qui sont effectuées au fil du temps et consignées dans les dossiers de l'élève.

-
- En se fondant sur des consultations avec les parents ou les tuteurs et l'élève, les décisions relatives à l'inscription aux cours de la série « Connaissances et employabilité » prévoient l'obtention, annuellement, d'un consentement éclairé et par écrit des parents ou des tuteurs (si l'élève a moins de 16 ans), ainsi que le consentement de l'élève. Elles prévoient également l'élaboration d'un plan d'apprentissage pour chaque élève indiquant ses objectifs et les cours requis pour les atteindre.
 - Les écoles et les autorités scolaires devraient offrir les cours de la série « Connaissances et employabilité » selon les besoins de chaque élève et devraient prévoir les modalités d'enseignement en fonction du plus grand intérêt de l'apprenant.

Chapitre 2 : Qu'est-ce que les cours de la série « Connaissances et employabilité » et à quoi servent-ils?

Ce chapitre comprend :

- Philosophie et aperçu;
- Cours de la série « Connaissances et employabilité »;
- Caractéristiques des cours de la série « Connaissances et employabilité »;
- Critères d'inscription des élèves;
- Cours de la série « Connaissances et employabilité » et élèves ayant des besoins spéciaux.

Philosophie et aperçu

Les cours de la série « Connaissances et employabilité » sont offerts aux élèves de la 8^e à la 12^e année qui satisfont à des critères précis (voir la section intitulée : « Critères d'inscription des élèves », page 3, et l'annexe A, section 4). Les cours visent à offrir aux élèves des occasions de réussir et d'être bien préparés à l'emploi, à la poursuite d'études complémentaires, à leur rôle de citoyen et à l'apprentissage continu. Les cours de la série « Connaissances et employabilité » comprennent les éléments suivants et favorisent :

- le respect des normes du milieu de travail en matière de compétences scolaires, de compétences professionnelles et de compétences reliées à l'employabilité;
- les applications pratiques grâce à des expériences à l'école, hors établissement et de partenariats communautaires;
- les habiletés de perfectionnement professionnel pour la prise en considération de carrières, l'évaluation des compétences professionnelles et l'élaboration d'un portfolio de carrière;
- les habiletés interpersonnelles pour assurer le respect, le soutien et la collaboration d'autrui à la maison, dans la communauté et dans le milieu de travail.

Les cours de la série « Connaissances et employabilité » sont conçus pour que les élèves qui auraient l'intention de quitter l'école avant d'obtenir leur Diplôme d'études secondaires puissent acquérir des compétences professionnelles de base. Certains élèves pourront faire la transition des cours de la série « Connaissances et employabilité » à d'autres cours pour obtenir un Diplôme d'études secondaires ou choisiront de suivre d'autres voies en matière d'éducation et de formation (ex. : cours collégial, programmes de formation d'apprenti). La révision annuelle du plan d'apprentissage de chaque élève et la mise au point de ses objectifs et de sa liste de cours sont des éléments essentiels à la réussite du processus.

Cours de la série « Connaissances et employabilité »

Des programmes d'études sont disponibles pour les cours suivants :

- Connaissances et employabilité, English Language Arts 8-9 et 10-4, 20-4, 30-4;
- Connaissances et employabilité, Français 10-4, 20-4, 30-4;

- Connaissances et employabilité, Mathématiques 8-9 et 10-4, 20-4;
- Connaissances et employabilité, Sciences 8-9 et 10-4, 20-4;
- Connaissances et employabilité, Études sociales 8-9 et 10-4, 20-4;
- Connaissances et employabilité, Composante professionnelle 8-9 et 10-4, 20-4, 30-4. (La mise en œuvre obligatoire des nouveaux programmes en français : Cours professionnels 10-4, 20-4, 30-4 est prévue pour septembre 2009.)

(Pour une liste complète des cours de la Composante professionnelle, voir l'annexe D, et pour une liste des cours et des codes de cours, voir le *Guide de l'éducation, Maternelle – 12^e année.*)

Les programmes d'études des cours de la série « Connaissances et employabilité » sont disponibles sur le site Web d'Alberta Education : [Programmes facultatifs](http://www.education.alberta.ca/francais/teachers/progres/compl/c_e.aspx).

< http://www.education.alberta.ca/francais/teachers/progres/compl/c_e.aspx >

Caractéristiques des cours de la série « Connaissances et employabilité »

Les caractéristiques des cours de la série « Connaissances et employabilité » sont les suivantes :

- Chaque élève pourra :
 - suivre des cours à son niveau de réussite le plus élevé possible;
 - choisir des cours qui répondent à ses besoins d'apprentissage personnels et à ses objectifs d'éducation secondaire, d'éducation permanente et de formation, ainsi qu'à ses objectifs de carrière;
 - faire la transition des cours de la série « Connaissances et employabilité » à d'autres cours;
 - rester dans son quartier ou dans son école locale;
 - obtenir un Certificat de réussite d'études secondaires ou, selon le cas, un Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.
- Les élèves ne peuvent s'inscrire aux cours de la série « Connaissances et employabilité » que lorsqu'ils satisfont aux critères obligatoires (voir l'annexe A, section 4).
- Les écoles ont la capacité et la flexibilité requises pour répondre aux besoins d'apprentissage de chaque élève en offrant les cours individuels de la série « Connaissances et employabilité ».
- La durée des cours de la série « Connaissances et employabilité » et leur valeur en crédits sont similaires à celles d'autres cours, soit 5 crédits pour 125 heures d'enseignement.
- Les élèves de la 9^e année inscrits aux cours de la série « Connaissances et employabilité » devront réussir le test de rendement provincial des cours de la série « Connaissances et employabilité ».
- Les élèves, leurs parents ou les tuteurs et les enseignants participeront activement à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi du plan d'apprentissage de chaque élève.

Critères d'inscription des élèves

La section 4 de la politique relative aux cours de la série « Connaissances et employabilité » (voir l'annexe A) précise les critères permettant de déterminer quels élèves peuvent s'inscrire aux cours de la série « Connaissances et employabilité ». L'annexe G contient des lignes directrices supplémentaires sur l'inscription des élèves à ces cours.

Les cours de la série « Connaissances et employabilité » sont conçus pour les élèves ayant des besoins et des objectifs précis, y compris les élèves qui :

- ont formulé ou exprimé le désir d'entrer sur le marché du travail dès l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires, au lieu d'obtenir un Diplôme d'études secondaires;
- ont pour objectif de réussir à l'école afin de mieux se préparer pour le milieu du travail;
- veulent réussir grâce à des activités d'apprentissage qui :
 - mettent l'accent sur la lecture, l'écriture, les mathématiques et les habiletés de base reliées à l'employabilité dans un contexte professionnel,
 - offrent des applications pratiques et des liens avec la maison, la communauté et le milieu de travail.

Cours de la série « Connaissances et employabilité » et élèves ayant des besoins spéciaux

Les cours de la série « Connaissances et employabilité » ne sont pas destinés aux élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation, mais pourraient constituer un placement approprié s'ils permettent de répondre aux besoins de ces élèves. Afin de faire la distinction entre les élèves sélectionnés pour les cours de la série « Connaissances et employabilité » et les élèves ayant des besoins spéciaux, consultez l'annexe A, section 4(d), l'annexe G et le document intitulé : *Normes en matière d'adaptation scolaire, modifié en juin 2004* (en particulier, les exigences relatives au dépistage, à la recommandation à un spécialiste et aux évaluations spécialisées des élèves). L'adaptation scolaire est réservée aux élèves ayant des déficiences légères, moyennes ou sévères ou aux élèves doués.

Les élèves qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité des cours de la série « Connaissances et employabilité » devraient s'inscrire à des cours qui répondent mieux à leurs besoins particuliers en matière d'apprentissage.

Chapitre 3 : Comment peut-on mettre en œuvre la politique et les cours de la série « Connaissances et employabilité » ?

Ce chapitre comprend :

- Planifier la mise en œuvre
 - préparer les élèves, les parents ou les tuteurs et le personnel scolaire au changement,
 - appuyer la mise en œuvre,
 - organiser les cours et les horaires,
 - établir des liens avec la communauté;
- Soutien d'Alberta Education;
- Responsabilités des autorités scolaires et des administrations scolaires;
- Procédures d'inscription des élèves;
- Organisation des cours;
- Tests de rendement provinciaux;
- Applications pratiques;
- Expériences hors établissement;
- Articulation;
- Harmonisation avec d'autres cours;
- Transitions vers d'autres cours.

La mise en œuvre de nouveaux cours peut causer des changements mineurs ou importants dans une autorité scolaire ou une école. Ces changements peuvent avoir un effet sur le personnel, l'organisation des cours, la taille et l'emplacement des cours, l'attribution des ressources humaines ou autres, les activités de perfectionnement professionnel, ainsi que l'horaire des élèves et du personnel scolaire.

Les écoles qui n'offrent pas présentement de Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) peuvent mettre en œuvre la politique et les cours de la série « Connaissances et employabilité », comme elles le feraient pour l'introduction d'un nouveau programme dans tout champ d'étude. Les élèves, les parents ou les tuteurs, ainsi que les membres du personnel, voient généralement d'un bon œil l'introduction de nouveaux cours et les nouvelles options permettant de répondre aux besoins d'apprentissage variés des élèves.

Les écoles qui font la transition du Programme d'intégration et de formation professionnelle aux cours de la série « Connaissances et employabilité » trouveront peut-être nécessaire de mettre en œuvre des procédures supplémentaires et de se réserver du temps pour bien comprendre la nouvelle politique et la nouvelle orientation avant de procéder à la mise en œuvre et à la transition.

Planifier la mise en œuvre

Il n'existe pas de bon ou de mauvais moyen de faire la transition du PIFP aux cours de la série « Connaissances et employabilité » ou pour mettre en œuvre les cours de la série « Connaissances et employabilité » pour la première fois. La bonne stratégie est celle qui génère le plus de succès pour les élèves de chaque autorité scolaire et de chaque école. Les personnes qui participent au processus de prise de décisions s'appuieront sur les connaissances et les expériences de l'autorité

scolaire, de l'école et de la communauté pour élaborer une stratégie de mise en œuvre adaptée à chaque communauté d'apprentissage.

Un plan réfléchi et bien conçu donne aux administrateurs scolaires, aux enseignants et autres intervenants la confiance nécessaire pour mettre en œuvre les cours de la série « Connaissances et employabilité ». Une planification détaillée permet de réduire les problèmes et les obstacles éventuels et leurs répercussions négatives possibles.

Pour qu'une mise en œuvre soit réussie, il faut réduire le niveau d'anxiété et améliorer le soutien aux nouveaux cours en faisant participer le personnel, les parents ou les tuteurs, ainsi que les élèves et les représentants des groupes communautaires, à l'élaboration du plan de mise en œuvre. Ce plan devrait inclure :

- le partage des politiques, de la philosophie et des objectifs des nouveaux cours;
- une explication logique et une justification de la nécessité et des avantages du changement;
- des activités de perfectionnement professionnel ponctuelles en milieu de travail et autres;
- une reconnaissance des défis qu'il faudra relever et des discussions franches à ce propos;
- une anticipation de l'avenir et des réponses rapides aux problèmes ou aux enjeux;
- la possibilité d'une communication constante avec le personnel et les autres intervenants durant le processus de mise en œuvre;
- un suivi et une modification des stratégies de mise en œuvre au besoin.

La suppression d'un cours ou d'un programme risque de nuire à l'acceptation du changement. Le temps consacré à discuter des avantages de la nouvelle orientation avec les membres du personnel, les parents ou les tuteurs ainsi que les élèves permettra de favoriser cette acceptation et un engagement à l'égard du changement. Par exemple, en rappelant aux intéressés que le passage d'un programme à une série de cours :

- donne aux élèves l'occasion de suivre des cours individuels adaptés à leur niveau de compétence dans toutes les matières qui correspondent à leurs objectifs scolaires et de carrière;
- donne plus de possibilités aux élèves de faire la transition à d'autres cours et de poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du Diplôme d'études secondaires;
- offre aux écoles une plus grande flexibilité en matière de préparation de programmes permettant de mieux répondre aux besoins individualisés des apprenants.

Soutien d'Alberta Education

La planification de la mise en œuvre devrait inclure des occasions pour tous les intervenants et groupes d'intervenants de donner leur avis, de faire part de leurs préoccupations et d'obtenir des réponses à leurs questions.

Alberta Education s'est engagé à soutenir les autorités scolaires, le personnel administratif, les enseignants, les élèves, ainsi que les parents ou les tuteurs. Les documents de soutien à la mise en œuvre des cours de la série « Connaissances et employabilité » suivants sont disponibles sur le site Web d'Alberta Education :

- *Programmes d'études des cours de la série « Connaissances et employabilité »*
< http://www.education.alberta.ca/francais/teachers/progres/compl/c_e.aspx >
- *Ce que mon enfant apprend à l'école*
< <http://education.alberta.ca/francais/parents/resources/handbook.aspx> >
- *Guide de l'éducation, Maternelle – 12^e année*
< <http://education.alberta.ca/francais/admin/franco/guide.aspx> >
- *Knowledge and Employability Studio* (Ce document est en anglais seulement; toutefois, au moment de la parution de ce manuel, certaines composantes du Studio sont en cours de traduction.)
< <http://www.learnalberta.ca/content-teacher/kes/index.html?launch=true> >

Alberta Education a autorisé des ressources didactiques et pédagogiques qui sont en vente au Learning Resources Centre ou directement de la maison d'édition. Consultez la base de données des ressources autorisées pour obtenir la liste des ressources les plus récentes sur le site Web d'Alberta Education : *Online Tools And Resources*.
< <http://education.alberta.ca/apps/lrdb/> >

Les décisions sur la distribution des fonds sont prises par l'autorité scolaire. Alberta Education offre un financement pour 8/5 des unités de crédit d'inscription aux cours de la série « Connaissances et employabilité » du secondaire deuxième cycle.

Responsabilités des autorités et des administrations scolaires

En définitive, la mise en œuvre est la responsabilité de l'autorité scolaire. Cependant, la mise en œuvre d'une nouvelle politique et de nouveaux cours exige l'effort concerté de l'autorité scolaire, des administrations scolaires, du personnel, des élèves, des parents ou des tuteurs, ainsi que des membres de la communauté.

Il incombe aux autorités et aux administrations scolaires de s'assurer que :

- les cours offerts encouragent et appuient la réussite des élèves à leur niveau de capacité le plus élevé et appuient les objectifs des élèves;
- le personnel qualifié est en place pour offrir enseignement et soutien;

-
- les ressources humaines ainsi que les ressources imprimées, technologiques et financières sont disponibles, selon les besoins, et ce, afin de soutenir l'enseignement et l'apprentissage;
 - des activités de perfectionnement professionnel connexes sont offertes au personnel.

Il incombe à l'école de faire en sorte que l'environnement scolaire favorise la réussite des élèves. Il est important que les élèves, leurs parents ou leurs tuteurs soient persuadés que l'école est en mesure de :

- cerner les besoins des élèves en matière d'apprentissage;
- travailler individuellement avec les élèves, ainsi que leurs parents ou leurs tuteurs, afin de fixer des objectifs d'apprentissage et de carrière atteignables et d'élaborer un plan d'apprentissage pour chaque élève;
- offrir des programmes se fondant sur une sélection de cours et d'expériences d'apprentissage appropriés;
- suivre les élèves et de les aider à atteindre leur niveau de rendement scolaire optimal et de maximiser leurs expériences d'apprentissage pratiques;
- établir des partenariats avec la communauté en vue d'offrir des expériences d'apprentissage pratique dans des environnements réels;
- respecter les politiques, les règlements et les lignes directrices de la province et de l'autorité scolaire sur la mise en œuvre de nouveaux programmes;
- suivre, évaluer et adapter constamment le plan de mise en œuvre.

Pour de plus amples renseignements, voir les ressources intitulées : *Des écoles bienveillantes et sécuritaires : un idéal à atteindre en Alberta*; *L'élève francophone au cœur de la communauté* et *Au cœur de la question – l'éducation civique et la formation aux valeurs*.

Procédures d'inscription des élèves

Le principal avantage des cours de la série « Connaissances et employabilité » est la flexibilité qu'ils offrent aux élèves et aux écoles pour ce qui est de la planification et de la sélection des cours, tout en proposant des expériences pratiques en rapport avec le travail. La politique relative aux cours de la série « Connaissances et employabilité » définit les procédures d'inscription des élèves, ce qui comprend une évaluation, un consentement éclairé, obtenu annuellement par écrit, et un plan d'apprentissage (voir l'annexe A, sections 2 et 3).

Évaluation préalable à l'inscription

La décision d'inscrire un élève à un ou à plusieurs cours de la série « Connaissances et employabilité » est un processus coopératif qui comprend une évaluation et l'identification des élèves. L'évaluation des acquis est un processus continu qui permet de réunir des renseignements de diverses sources, telles que les tests, les

observations, les entrevues, les échantillons de travaux et une analyse du rendement scolaire.

Les résultats des évaluations consignés au fil du temps permettront de déterminer les points forts, les besoins et les capacités des élèves afin de veiller à ce qu'ils soient inscrits à des cours adaptés à leur niveau de réussite le plus élevé.

Les élèves qui sont candidats à des cours de la série « Connaissances et employabilité » doivent être désignés à l'aide de données d'évaluation de niveau A ou B indiquant qu'ils répondent aux critères établis dans la politique (voir l'annexe A, section 4).

*Consentement éclairé,
obtenu annuellement
par écrit*

Un consentement éclairé signifie que les parents ou les tuteurs savent que les cours de la série « Connaissances et employabilité » sont associés à des attentes scolaires moindres et mettent davantage l'accent sur l'exploration du monde du travail et la préparation au travail.

Le consentement éclairé, obtenu annuellement par écrit auprès des parents ou des tuteurs (**si l'élève a moins de 16 ans**) et auprès de l'élève, permet de confirmer qu'ils appuient toujours l'inscription de l'élève à un cours de la série « Connaissances et employabilité ».

*Plans d'apprentissage
des élèves*

Il incombe aux écoles de collaborer avec chaque élève et ses parents ou ses tuteurs en vue de :

- développer et mettre en œuvre un plan d'apprentissage écrit permettant de cerner les possibilités en matière d'éducation secondaire, d'éducation permanente et de formation et de définir les objectifs professionnels;
- planifier, consigner et faire le suivi des cours exigés et des cours suivis, de manière à vérifier si l'élève atteint ses objectifs;
- suivre et évaluer l'efficacité du plan d'apprentissage et l'adapter régulièrement.

Un exemple de modèle de plan d'apprentissage se trouve à l'annexe C.

Les décisions sur les cours exigeront également de l'élève qu'il atteigne le niveau de réussite le plus élevé possible et qu'il ait la préparation requise pour satisfaire aux exigences relatives à l'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires ou du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

Le plan peut inclure une section pour la signature de l'élève et des parents ou des tuteurs. Chaque plan doit être réévalué et adapté régulièrement, au besoin.

Les plans d'apprentissage sont importants au premier et au deuxième cycle du secondaire. Cependant, étant donné que les élèves du secondaire 1^{er} cycle s'inscrivent à une année (8^e ou 9^e) et non à des cours individuels, le plan d'apprentissage permettra de déterminer quels cours l'élève suit, les sujets de cours, les matières ou les cours qu'il a terminés, ainsi que les notes obtenues.

Organisation des cours

Les décisions sur l'organisation des cours sont prises par les autorités scolaires en collaboration avec les administrations scolaires et sont basées sur une variété de facteurs comme les politiques provinciales, le nombre d'élèves, les commentaires des parents, la situation en matière de transport, de distances et de soutien communautaire.

Le facteur clé est l'adoption d'une stratégie favorisant une plus grande réussite chez les élèves de chaque école et de chaque communauté. Les modèles de mise en œuvre peuvent inclure :

- des écoles ou des classes séparées dans une autorité scolaire ou une école;
- l'intégration des élèves inscrits aux cours de la série « Connaissances et employabilité » dans des classes avec des élèves du programme régulier (classes combinées);
- une combinaison des modèles de séparation et d'intégration.

Les décisions concernant l'organisation du personnel, des élèves, des ressources et des installations d'enseignement sont prises au niveau de l'autorité scolaire et de l'école.

Secondaire 1^{er} cycle

Le temps attribué aux cours de la série « Connaissances et employabilité » au secondaire 1^{er} cycle sera le même que le temps attribué aux autres cours. Il faut donc inscrire ces cours à l'horaire, tout comme les autres cours du secondaire 1^{er} cycle.

Les différents cours de la série « Connaissances et employabilité » donnent aux écoles beaucoup de latitude en matière de mise en œuvre. L'inscription d'un élève à un ou plusieurs cours de la série « Connaissances et employabilité » vise à répondre aux besoins de l'apprenant dans chaque matière (voir l'annexe E pour des exemples de stratégies de mise en œuvre au secondaire 1^{er} cycle). Même si les élèves inscrits aux cours de la série « Connaissances et employabilité » sont identifiés à l'aide du code 710, ce code n'indique pas les cours auxquels ils sont inscrits. Le plan d'apprentissage de chaque élève précisera les cours auxquels l'élève est inscrit et suivra ses progrès.

Secondaire 2^e cycle

Les cours de la série « Connaissances et employabilité » du secondaire 2^e cycle comptent pour 5 crédits et devraient être inscrits à l'horaire

comme les autres cours, soit 1 crédit pour 25 heures d'enseignement. Les codes des cours de la série « Connaissances et employabilité » du secondaire 2^e cycle sont indiqués dans le *Guide de l'éducation, Maternelle – 12^e année*.

Voir l'annexe F pour des exemples d'horaires du secondaire 2^e cycle.

Tests de rendement provinciaux

L'élaboration de trois nouveaux tests de rendement pour les cours de la série « Connaissances et employabilité » est en cours. Ces tests devraient permettre de mesurer les résultats en mathématiques, sciences et études sociales de la 9^e année. Pour être autorisé à passer le test de Connaissances et employabilité, plutôt que le test de rendement général de la 9^e année, un élève doit avoir été inscrit et avoir reçu l'enseignement du programme d'études de la 9^e année pour ce cours, conformément à la politique 1.4.2 (voir les annexes A et G). De plus amples renseignements sur les tests de rendement des cours de la série « Connaissances et employabilité » sont communiqués sur le site Web d'Alberta Education : *Évaluation provinciale*.
< <http://education.alberta.ca/admin/testing/french.aspx> >

Applications pratiques

Des applications pratiques sont intégrées à tous les cours de la série « Connaissances et employabilité » et peuvent se dérouler à l'école ou hors établissement. Les applications pratiques permettent de démontrer le lien entre les travaux scolaires et la vie quotidienne à la maison, dans la communauté et dans le milieu de travail.

Les écoles mettront en œuvre les cours professionnels de la série « Connaissances et employabilité » comme elles l'ont fait pour les cours d'Études professionnelles et technologiques. Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir de l'équipement, des installations ou des ressources supplémentaires.

Les applications pratiques peuvent inclure diverses activités présentées en partenariat avec la communauté, telles que :

- tenir une journée d'information sur les carrières à l'école et inviter les employés et les employeurs de la communauté à présenter et à partager des renseignements;
- organiser une foire scientifique avec l'aide de parents ou de groupes de parents;
- interviewer des représentants du monde des affaires dans le cadre du programme de français ou du programme de santé;
- participer aux fêtes communautaires et aux événements spéciaux dans le cadre des études sociales;
- visiter une entreprise locale en groupe;

-
- jumeler des élèves à des employés d'une entreprise locale;
 - organiser des expériences de travail dans le cadre de la Composante professionnelle : cours de Préparation au milieu de travail et Stages en milieu de travail, de la série de cours « Connaissances et employabilité»; Formation par stages 15-25 ou 35; placements dans des cours du programme Green Certificate ou des cours du Programme enregistré d'apprentissage (secondaire 2^e cycle).

Remarque. – Les activités ou les cours hors établissement doivent respecter les lignes directrices précisées dans les documents intitulés : *Off-campus Education Policy* et *Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors and Teachers*.

Les entreprises et la communauté ont le droit de s'attendre à ce que l'élève ait les connaissances et les habiletés nécessaires pour devenir un membre actif de la communauté et un apprenant pour la vie. Il incombe aux entreprises et à la communauté d'aider l'école et d'offrir des occasions aux élèves de développer et d'appliquer leurs connaissances et leurs habiletés à l'emploi dans un milieu de travail. Les stages pratiques en milieu de travail aident à renforcer l'apprentissage dispensé en classe, permettent d'obtenir une expérience de travail et d'établir des contacts pour des emplois futurs.

Lorsque le plan d'apprentissage de l'élève comporte des expériences hors établissement, les entreprises et la communauté deviennent des éléments importants de l'expérience d'apprentissage. Pour un bon nombre d'entreprises, il s'agit de la première occasion de participer à une expérience d'éducation hors établissement avec les élèves et le personnel. Le dialogue et la planification sont essentiels à la réussite des expériences communautaires reliées au travail.

Expériences hors établissement

Les expériences hors établissement des élèves inscrits aux cours de la série « Connaissances et employabilité » doivent respecter les lignes directrices précisées dans les documents intitulés : *Off-campus Education Policy* et *Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors and Teachers*. Le guide *Off-campus Education Guide* contient des renseignements sur l'approbation des lieux de travail, la façon de communiquer avec les partenaires éventuels, la communication d'information aux parents ou aux tuteurs et l'établissement des tâches, les critères d'évaluation et les horaires de supervision.

Avant de placer un élève dans une situation d'emploi hors établissement, les mesures suivantes doivent être prises :

- approbation des sites de travail hors établissement par le directeur général ou son remplaçant;

-
- établissement et approbation de l'horaire de travail de l'élève;
 - définition des tâches et des critères d'évaluation du milieu de travail;
 - affectation de superviseurs à l'école et dans le milieu de travail;
 - établissement d'un horaire de supervision.
-

Articulation

L'articulation des cours entre le premier et le deuxième cycle du secondaire et entre les écoles d'une même autorité scolaire peut se faire grâce au dialogue et à la coopération en matière de planification. Le potentiel de réussite des élèves s'accroît lorsque la transition du premier au deuxième cycle du secondaire ou d'un niveau de cours à un autre se fait sans heurt.

Les autorités scolaires adoptent diverses stratégies pour préparer les élèves, ainsi que les parents ou les tuteurs, à faire la transition de la 9^e année au secondaire deuxième cycle et d'un cours à l'autre, y compris :

- offrir aux élèves des occasions d'examiner les possibilités de carrière, ainsi que leurs forces et leurs capacités personnelles, souvent durant les cours de Santé et préparation pour la vie ou les cours de français;
 - faire visiter les écoles du secondaire 2^e cycle aux élèves de la 9^e année;
 - tenir des soirées d'information, au cours desquelles les représentants du secondaire 2^e cycle présentent des renseignements aux élèves, ainsi qu'aux parents et aux tuteurs;
-

Harmonisation avec d'autres cours

Les cours de la série « Connaissances et employabilité » reflètent les niveaux d'habiletés des élèves, mettent l'accent sur l'employabilité et les habiletés essentielles et établissent des liens avec la vie pratique à la maison, dans la communauté et dans le milieu de travail.

Les cours de la série « Connaissances et employabilité » s'harmonisent également avec d'autres cours pour :

- accommoder les élèves qui font la transition à d'autres cours et qui visent l'obtention d'un Diplôme d'études secondaires;
- accommoder divers types de classes, y compris les classes intégrées.

L'harmonisation entre le programme d'études des cours de la série « Connaissances et employabilité » et les autres cours est décrite ci-après.

- Les résultats d'apprentissage des cours de français de la série « Connaissances et employabilité » correspondent aux **résultats d'apprentissage généraux** du programme de français de la maternelle à la 9^e année.

-
- Les résultats d'apprentissage des cours de mathématiques de la série « Connaissances et employabilité » sont organisés en fonction des quatre **composantes** du programme de mathématiques de la maternelle à la 12^e année.
 - Les résultats d'apprentissage des cours de sciences de la série « Connaissances et employabilité » sont harmonisés avec les **unités d'étude** des Sciences 8, 9, 14 et 24.
 - Les résultats d'apprentissage des cours d'études sociales de la série « Connaissances et employabilité » sont harmonisés avec les **résultats d'apprentissage généraux** des Études sociales 8, 9, 10-2 et 20-2.
 - Les résultats d'apprentissage de la Composante professionnelle de la série « Connaissances et employabilité » sont harmonisés avec certains des cours des Études professionnelles et technologiques (ÉPT).
-

Transitions à d'autres cours

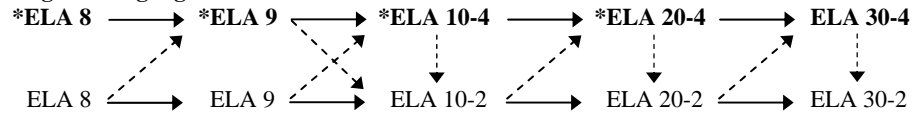
Au moment de sélectionner les cours de la série « Connaissances et employabilité », il est essentiel que les enseignants, les élèves, ainsi que les parents ou les tuteurs, soient au courant de la flexibilité et des points de transition qu'ils offrent. Une bonne articulation des cours permet de s'assurer que les élèves ont toutes les occasions possibles d'obtenir un Certificat de réussite des études secondaires ou de faire la transition à d'autres cours afin d'obtenir un Diplôme d'études secondaires.

La transition des cours de la série « Connaissances et employabilité » se fera à la suite de consultations avec l'élève, les parents ou les tuteurs, les enseignants et les autres intéressés, de façon individuelle et cours par cours, en fonction :

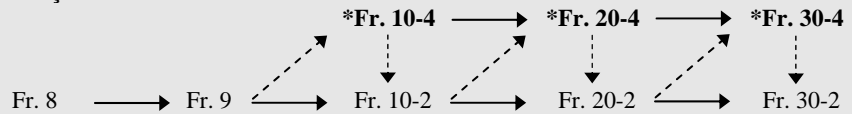
- des procédures et des critères précisés dans la politique;
- des besoins, des objectifs et de la réussite de chaque élève.

Les points de transition recommandés des cours de la série « Connaissances et employabilité » à d'autres cours sont indiqués ci-dessous, dans le *Guide de l'éducation, Maternelle – 12^e année* et dans le modèle de plan d'apprentissage d'un élève (voir l'annexe C).

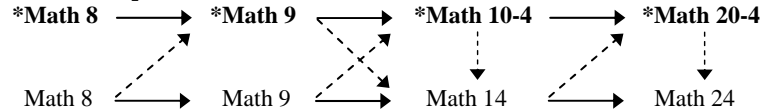
English Language Arts



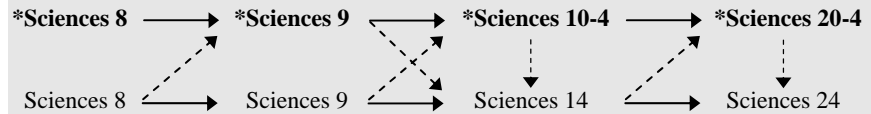
Français



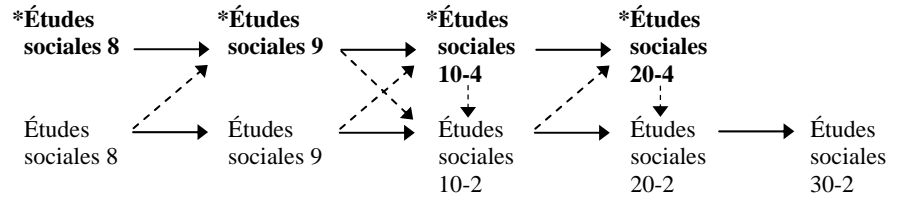
Mathématiques



Sciences



Études sociales



* Cours de la série « Connaissances et employabilité »

Chapitre 4 : Comment peut-on suivre de près la mise en œuvre des cours de la série « Connaissances et employabilité » et y apporter des correctifs?

Ce chapitre comprend :

- Rôle de la direction d'école;
- Établissement d'une communauté de pratique;
- Suivi de la croissance des élèves;
- Collecte des données;
- Évaluation et adaptation du plan de mise en œuvre;
- Indicateurs de la réussite de la mise en œuvre.

Les composantes clés de l'amélioration de la réussite des élèves et de la satisfaction des besoins et des objectifs de chaque élève sont notamment l'harmonisation du programme d'études, l'enseignement et l'évaluation, ainsi que la communication des progrès aux élèves, à leurs parents ou leurs tuteurs. La communication des attentes et des progrès des élèves améliore le partenariat d'apprentissage entre l'école et la maison et accroît les chances de réussite de l'élève. Les parents ou les tuteurs comprendront mieux comment suivre et soutenir l'apprentissage de leur enfant et accroître sa confiance à l'école.

L'évaluation et l'adaptation du plan de mise en œuvre qui s'effectuent dans le cadre de consultations avec les membres du personnel et de la communauté, avec les élèves et les parents ou les tuteurs tout au long du processus de mise en œuvre, permettront de s'assurer que les besoins des intervenants sont satisfaits.

Rôle de la direction d'école

Les objectifs de la supervision et du suivi de l'enseignement sont les suivants :

1. s'assurer que les élèves ont les meilleures occasions, sur le plan scolaire et sur le plan de la pratique, de réaliser leur plein potentiel afin de devenir des membres actifs de la société;
2. célébrer les réussites de l'école, des enseignants, des élèves, des parents ou des tuteurs et des membres de la communauté qui ont collaboré pour faire en sorte que le milieu d'apprentissage soit dynamique, proactif et coopératif.

Pour effectuer le suivi de l'enseignement, la direction d'école peut demander l'aide d'autres membres du personnel, tels que les directeurs adjoints, les chefs de département, les enseignants principaux et les conseillers scolaires. Le suivi de l'enseignement permettra d'assurer que :

- les élèves sont inscrits à des cours adaptés à leurs objectifs et à leur niveau d'aptitude et que les résultats d'apprentissage des cours sont enseignés;
- les ressources sont affectées d'une manière qui permet de soutenir la gamme complète des cours et qu'elles sont utilisées de manière à favoriser la réussite des élèves;

-
- les élèves sont inscrits à des cours qui mèneront à l'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires ou du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta;
 - les élèves reçoivent le soutien qui correspond à leurs besoins en matière d'apprentissage.
-

Établissement d'une communauté de pratique

Les enseignants doivent se familiariser avec les nouveaux programmes d'études et les ressources autorisées pour mettre en œuvre le programme, de même qu'avec les stratégies d'évaluation et les pratiques pédagogiques recommandées. Au moment de l'introduction de nouveaux cours et de nouvelles politiques, les enseignants peuvent s'aider les uns les autres grâce au partage des pratiques prometteuses, à la formation en cours d'emploi et aux autres activités de perfectionnement professionnel. L'accès à l'information issue de la recherche, aux conseillers et autres professionnels favorise le dialogue au sein de la communauté de pratique.

Suivi de la croissance des élèves

La croissance et la réussite des élèves devraient être suivies et mesurées en fonction de leur plan d'apprentissage. Il est important d'évaluer régulièrement le plan d'apprentissage de chaque élève et de discuter du parcours scolaire ou professionnel sur lequel l'élève s'est engagé pour s'assurer qu'il prend les cours requis (à son niveau de réussite le plus élevé). Ce plan ne compare pas la croissance ou la réussite d'un élève à celle d'un autre élève ou à celle du reste de la classe.

Collecte des données

Une prise de décision éclairée se fonde sur la collecte et l'analyse de données permanentes et non permanentes. L'analyse de ces données peut indiquer si le plan de mise en œuvre évolue de façon positive ou si des problèmes exigent une intervention ou une mesure correctrice.

Les **données permanentes** sont les renseignements provenant de sources, ex. : les documents sur les inscriptions et le budget, les tests de rendement provinciaux, les évaluations psychologiques et d'habileté en lecture et les formulaires de présence. Ces données sont habituellement recueillies et analysées à divers niveaux (ex. : au niveau de la classe, de l'école et de l'autorité scolaire).

Des **données non permanentes** peuvent également être recueillies à divers niveaux. À l'échelle de l'école, les données non permanentes comprennent les observations informelles des comportements des élèves, les demandes de perfectionnement professionnel, de même que la satisfaction des élèves, du personnel et des parents ou des tuteurs.

Lorsque les données permanentes et non permanentes concordent ou se complètent, les informations, les décisions et les mesures tendent à être fiables.

Évaluation et adaptation du plan de mise en œuvre

Le plan de mise en œuvre des nouveaux cours est semblable à une carte routière. Il indique la destination à atteindre et les points de repère le long du trajet. Comme tout autre plan, il oriente les mesures qui doivent être prises, mais doit être suffisamment flexible pour tenir compte des imprévus.

Le plan de mise en œuvre doit être évalué et adapté régulièrement. L'évaluation du plan peut révéler qu'il est nécessaire d'y apporter des correctifs selon les conditions qui prévalent dans une école ou dans une autorité scolaire donnée. Il pourrait, par exemple, être nécessaire de tenir plus d'une soirée d'information pour les élèves et les parents ou les tuteurs, ou prévoir plus de formation en cours d'emploi ou de visites entre les écoles qu'il n'avait été prévu à l'origine.

Les autorités scolaires et les écoles pourraient songer à faire des changements, tels que :

- réorganiser l'enseignement de manière à inclure une plus grande variété de cours afin de mieux répondre aux besoins des élèves;
- changer l'emplacement des salles de classe afin d'héberger les cours et d'en faciliter la prestation;
- revoir l'horaire de manière à y inclure les expériences d'apprentissage sur place ou hors établissement;
- réaffecter les enseignants et le personnel de soutien afin de mieux aligner les besoins en matière de cours avec l'expérience, les connaissances et les intérêts particuliers des élèves;
- réaffecter ou actualiser les ressources de manière à répondre aux attentes relatives aux nouveaux cours;
- accroître les partenariats école-communauté afin de veiller à ce que des expériences et des occasions d'apprentissage pratique de grande qualité soient offertes pour appuyer les cours de la série « Connaissances et employabilité »;
- améliorer ou accroître les partenariats école-maison en permettant aux parents ou aux tuteurs de faire une contribution importante;
- mettre l'accent sur les possibilités qui sont offertes aux membres du personnel, aux parents ou aux tuteurs, ainsi qu'aux membres de la communauté de se renseigner sur la vision, la philosophie et la raison d'être des cours de la série « Connaissances et employabilité ».

Tous les intervenants doivent pouvoir jouer un rôle dans les modifications proposées pour le plan et le processus de mise en œuvre ou pouvoir faire connaître leurs commentaires à ce propos. Les changements doivent respecter les idées et la situation de chaque intervenant.

Que des changements soient requis ou non, le point de départ est toujours le même – **l'intérêt supérieur de l'élève**. Tous les changements et les correctifs doivent viser l'amélioration du milieu et des possibilités d'apprentissage offertes aux élèves, individuellement et en groupe.

Indicateurs de la réussite de la mise en œuvre

La réussite d'une autorité scolaire ou d'une école en matière de mise en œuvre des cours de la série « Connaissances et employabilité » peut être mesurée de la façon suivante :

- la satisfaction des parents ou des tuteurs et des élèves en ce qui concerne l'accès à des cours adaptés au niveau d'aptitude et aux objectifs de l'élève;
- un taux de présence accru, plus l'élève est décidé à terminer l'école et à atteindre ses objectifs de préparation à l'emploi;
- une plus grande certitude que le personnel a la capacité requise pour répondre aux besoins d'une grande diversité d'élèves;
- un sentiment croissant de fierté chez le personnel, les élèves et les familles face aux réussites de l'école;
- la reconnaissance et l'acceptation de la part de la communauté;
- le respect des exigences pour l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires;
- la transition réussie des élèves au milieu du travail.

La mise en œuvre réussie de la politique et des cours de la série « Connaissances et employabilité » est un pas de plus que les autorités scolaires et les écoles peuvent faire pour préparer les élèves à assumer leur futur rôle dans la société.

Références

Ressources d'Alberta Education

Au cœur de la question – l'éducation civique et la formation aux valeurs

< <http://education.alberta.ca/francais/admin/franco/edcivique.aspx> >

Ce que mon enfant apprend à l'école 2007-2008

< <http://education.alberta.ca/francais/parents/resources/handbook.aspx> >

Des écoles bienveillantes et sécuritaires : un idéal à atteindre en Alberta – Listes de contrôle conçues pour aider les écoles en cas de situations critiques

< <http://education.alberta.ca/media/588772/ecolessecuritaires.pdf> >

Guide de l'éducation, Maternelle – 12^e année

< <http://education.alberta.ca/francais/admin/franco/guide.aspx> >

Knowledge and Employability Studio

< <http://www.learnalberta.ca/content-teacher/kes/index.html?launch=true> >

L'élève francophone au cœur de la communauté, La Fédération des parents francophones de l'Alberta, Edmonton, Alberta, 2001. (Produit en collaboration avec Alberta Education.)

Normes en matière d'adaptation scolaire, modifié en juin 2004

< <http://education.alberta.ca/media/619671/normes.pdf> >

Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors and Teachers

< <http://education.alberta.ca/media/616821/offcampus.pdf> >

Off-campus Education Policy

< <http://education.alberta.ca/departement/policy/k-12manual/section1/offcamp.aspx> >

Annexe A

POLITIQUE 1.4.2 RELATIVE AUX COURS DE LA SÉRIE « CONNAISSANCES ET EMPLOYABILITÉ »

CONTEXTE

Des consultations auprès des intervenants du domaine de l'éducation de toute la province ont permis de constater l'appui que recevait le Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP). Les intervenants reconnaissent que les cours du PIFP répondent aux besoins des élèves à la recherche de cours leur permettant de faire le lien entre les études, les expériences quotidiennes et leurs choix futurs. Les participants aux consultations ont toutefois recommandé une révision de la politique et des cours du PIFP.

À la suite des consultations provinciales, la politique relative au Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) a été révisée afin de :

- créer une série de cours qui répond aux besoins des élèves, en leur donnant l'occasion de choisir parmi toute une gamme de cours, de faire la transition à d'autres cours, et de suivre des cours au niveau le plus élevé possible;
- faire passer le nombre de crédits alloués de 3, 5 ou 10 à 5 crédits afin d'assurer l'uniformité avec les autres cours;
- fournir des critères d'inscription additionnels;
- modifier le nom du Programme d'intégration et de formation professionnelle, à celui de cours de la série « Connaissances et employabilité ».

En plus de réviser la politique, on a révisé les programmes d'études, autorisé de nouvelles ressources et développé de nouveaux tests de rendement provinciaux pour la 9^e année.

POLITIQUE

Les autorités scolaires peuvent offrir des cours de la série « Connaissances et employabilité » afin de donner aux élèves qui répondent aux critères d'admissibilité, la possibilité de réussir et d'être bien préparés pour l'emploi, la poursuite d'études complémentaires, le rôle de citoyen et l'apprentissage continu.

DÉFINITIONS SUPPLÉMENTAIRES

« L'évaluation » est le processus continu de collecte de renseignements sur les élèves, à l'aide de diverses méthodes formelles et informelles, touchant divers aspects du rendement (caractéristiques comportementales, communicationnelles, intellectuelles et d'apprentissage) afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes permettant de soutenir l'apprentissage des élèves.

Les « applications pratiques » permettent de faire le lien entre l'apprentissage à l'école et à la maison, la communauté et le lieu de travail; ces applications facilitent la transition de l'école au milieu de travail grâce à des expériences pratiques axées sur les activités, tant à l'école que hors établissement. Elles peuvent être offertes par l'intermédiaire de divers partenariats communautaires, y compris le mentorat, le jumelage, les excursions pédagogiques, les conférenciers et les cours de Formation par stages.

PROCÉDURES RELATIVES À LA POLITIQUE

Les conseils et les autorités scolaires devront :

Section 1. développer, tenir à jour et mettre en œuvre une politique et des marches à suivre conformes à la politique et aux procédures provinciales;

Section 2. s'assurer que les élèves sont :

- a) inscrits à des cours adaptés à leur niveau de réussite le plus élevé possible;
- b) encouragés à obtenir :
 - i. un Certificat de réussite d'études secondaires, après avoir obtenu 80 crédits dans une combinaison de cours de la série « Connaissances et employabilité » et d'autres cours; et/ou
 - ii. un Diplôme d'études secondaires de l'Alberta, après avoir satisfait aux exigences provinciales;

Section 3. s'assurer que l'inscription des élèves est conforme au processus décrit ci-dessous et qu'elle :

- a) est fondée sur le rendement antérieur consigné dans des évaluations normalisées et en classe;
- b) comprend l'obtention, annuellement, du consentement éclairé écrit de l'élève ou, si ce dernier a moins de 16 ans, du consentement de ses parents ou ses tuteurs;
- c) prévoit des consultations avec l'élève, ses parents ou ses tuteurs, ses enseignants, ses conseillers et autres membres du personnel :
 - i. pour informer l'élève et ses parents ou ses tuteurs au sujet de la philosophie, des objectifs et de la nature des cours;
 - ii. pour informer l'élève et ses parents ou ses tuteurs au sujet de la transition aux études secondaires, postsecondaires et des possibilités en milieu de travail;
 - iii. pour créer un plan écrit qui
 - établit clairement les objectifs de l'élève,
 - dresse la liste et fait un suivi des cours requis pour atteindre ces objectifs;

Section 4. repérer, évaluer et inscrire les élèves conformément aux critères provinciaux décrits ci-dessous :

- a) l'élève est âgé d'au moins 12 ans et 6 mois;
- b) les objectifs de l'élève :
 - i. sont, notamment, de réussir à l'école, de mieux se préparer pour le milieu de travail ou de poursuivre d'autres possibilités d'études secondaires ou postsecondaires;
 - ii. reflètent la philosophie, la raison d'être, les objectifs et les résultats des cours;
- c) les évaluations de l'élève indiquent :
 - i. que l'inscription à un ou à plusieurs cours permettra de miser sur les points forts et les habiletés de l'élève et de répondre à ses besoins;
 - ii. que l'élève réussit grâce à des activités d'apprentissage qui
 - mettent l'accent sur la lecture, l'écriture et les mathématiques utilisées dans la vie quotidienne et professionnelle,
 - ont des applications pratiques et des liens avec le foyer, la communauté et le milieu de travail;

- d) les élèves ayant des besoins spéciaux peuvent être inscrits à un ou à plusieurs cours :
 - i. si les cours correspondent à leurs objectifs individuels, à leurs habiletés et à leurs besoins et qu'ils sont jugés être les cours qui leur conviennent;
 - ii. si le programme destiné à ces élèves satisfait aux exigences précisées dans le document intitulé : *Normes en matière d'adaptation scolaire, modifié en juin 2004*;

Section 5. s'assurer que, lorsque les élèves participent à des activités hors établissement dans le cadre de cours de la Composante professionnelle ou autres, les exigences précisées dans les documents intitulés : *Guide de l'éducation, Maternelle - 12^e année, Off-campus Education Policy* et *Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors and Teachers, 2000*, sont respectées.

Annexe B

Critères d'obtention – Certificat de réussite d'études secondaires (Français langue première – Programme francophone)

CERTIFICAT DE RÉUSSITE D'ÉTUDES SECONDAIRES^① (FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE – FRANCOPHONE)
Ce tableau présente les exigences <u>minimales</u> auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir un Certificat de réussite d'études secondaires. Les établissements postsecondaires et le milieu de travail pourront exiger d'autres cours en plus de ceux indiqués ci-dessous.
80 CRÉDITS ^② dans les cours suivants :
FRANÇAIS 20-2 ou 30-4
ENGLISH LANGUAGE ARTS 20-2 ou 30-4 ^③
MATHÉMATIQUES 14 ou 20-4
SCIENCES 14 ou 20-4
ÉTUDES SOCIALES 10-2 ou 20-4
ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 CRÉDITS) ^④
CARRIÈRE ET VIE (3 CRÉDITS) ^⑤
5 CRÉDITS DANS ^⑥
<ul style="list-style-type: none"> • un cours professionnel de niveau 30 de la série « Connaissances et employabilité », ou • un cours de niveau 30 des Études professionnelles et technologiques (ÉPT), ou • un cours de niveau 30 élaboré localement qui porte sur un domaine professionnel.
ET
5 CRÉDITS DANS
<ul style="list-style-type: none"> • un cours de niveau 30 de stage en milieu de travail de la série « Connaissances et employabilité », ou • un cours de niveau 30 de Formation par stages^⑦, ou • un cours de niveau 30 du programme <i>Green Certificate</i>^⑧
OU
5 CRÉDITS DANS
un cours de niveau 30 du Programme d'apprentissage enregistré ^⑨

- ① Les élèves inscrits au PIFP au secondaire 2^e cycle au 1^{er} janvier 2006 peuvent décider de satisfaire aux critères d'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires ou du Certificat de réussite (Annexe 5).
- ② Afin d'être admissible au Certificat de réussite d'études secondaires, les élèves doivent réussir au moins un cours théorique de la série « Connaissances et employabilité ».
- ③ Font exception à cette exigence les élèves unilingues francophones canadiens ou immigrants qui se sont inscrits au système scolaire de l'Alberta dans les cinq ans avant l'année où ils recevront leur certificat. Voir la section « Évaluation des attestations d'études émises à l'extérieur de l'Alberta » dans le Guide de l'éducation.
- ④ Voir l'information relative aux dispenses du cours d'éducation physique dans le Guide de l'éducation.
- ⑤ Voir l'information relative aux dispenses du cours de carrière et vie dans le Guide de l'éducation.
- ⑥ Afin de permettre une transition harmonieuse au nouveau Certificat de réussite d'études secondaires, les cours professionnels de niveau 36 du PIFP peuvent remplacer les cours professionnels de niveau 30-4 de la série « Connaissances et employabilité ».
- ⑦ Consulter *Off-Campus Education Guide for Administrators, Counsellors and Teachers*, 2000 pour tout renseignement supplémentaire. < <http://education.alberta.ca/media/616821/offcampus.pdf> >
- ⑧ Consulter le site Web d'Alberta Education pour tout autre renseignement au sujet du programme *Green Certificate*. < <http://www.education.alberta.ca/teachers/program.aspx> >
- ⑨ Consulter *Registered Apprenticeship Program Information Manual*, 2004 pour tout renseignement supplémentaire. < <http://education.alberta.ca/media/618629/rapinfoman.pdf> >

Annexe C

MODÈLE DE PLAN D'APPRENTISSAGE D'UN ÉLÈVE « CONNAISSANCES ET EMPLOYABILITÉ »

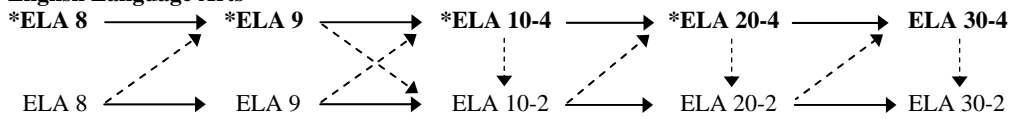
Nom de l'élève : _____

OBJECTIFS DE L'ÉLÈVE	
A. Choix de carrière :	B. Attestations requises :

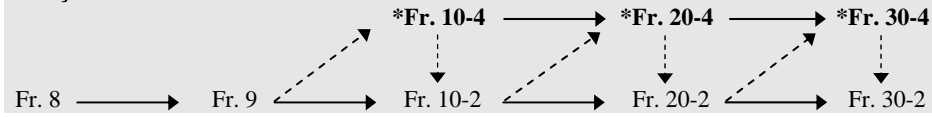


Annexe C (suite)

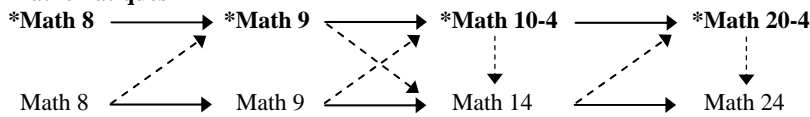
English Language Arts



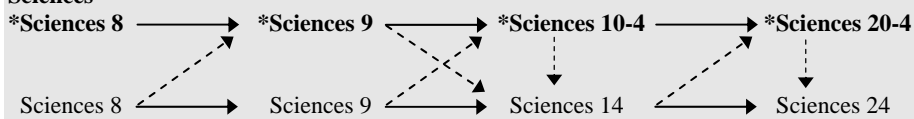
Français



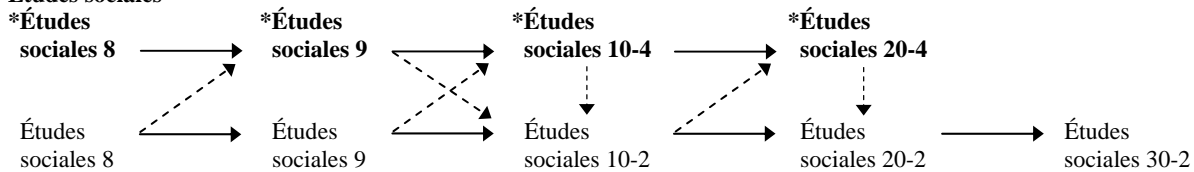
Mathématiques



Sciences



Études sociales



Autres cours obligatoires	Année	Année	Année	Année	Année
• Éducation physique					
• Santé et préparation pour la vie / Carrière et vie					
Cours complémentaires :					
• Art dramatique					
• Arts visuels					
• Langues					
• Musique					
• Religion					
• Autres					

* Cours de la série « Connaissances et employabilité »

Annexe C (suite)

COMPOSANTE PROFESSIONNELLE

Cours	ou cours ÉPT connexes	Notes				
		8	9	10-4	20-4	30-4
Alimentation						
Art/Design et communication						
Construction						
Construction : Bâtiments						
Construction : Métaux						
Horticulture						
Mécanique automobile						
Préparation au milieu de travail						
Ressources naturelles						
Services commerciaux						
Soins de beauté						
Soins médicaux						
Stages en milieu de travail						
Textiles						

Les cases ombrées indiquent que les cours ne sont pas offerts à ce niveau.

AUTRES PROGRAMMES PROFESSIONNELS

Cours	Note 10 ^e année	Note 11 ^e année	Note 12 ^e année
Formation par stages			
Programme enregistré d'apprentissage			
Green Certificate			
Autre			
Autre			

Annexe C (suite)

COMMENTAIRES						
Année :						
Année scolaire :						
Année :						
Année scolaire :						
Année :						
Année scolaire :						
Année :						
Année scolaire :						
Année :						
Année scolaire :						
SIGNATURES	Année	Année	Année	Année	Année	Année

Parent/Tuteur						
Date :						

Élève						
Date :						

Enseignant						
Date :						

Annexe D

CONNAISSANCES ET EMPLOYABILITÉ : COMPOSANTE PROFESSIONNELLE

Domaines	Secondaire 1 ^{er} cycle Unités d'étude – Niveaux 1-2	Domaines	Secondaire 1 ^{er} cycle Unités d'étude – Niveaux 1-2
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> Cuisine de base Collation et plats cuisinés Boulangerie et pâtisserie de base 	Mécanique automobile	<ul style="list-style-type: none"> Les moteurs à deux temps Les moteurs à quatre temps Entretien de base d'un véhicule automobile
Art/Design et communication	<ul style="list-style-type: none"> Arts appliqués Céramique Arts graphiques Photographie Production audio et vidéo 	Préparation au milieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité personnelle et au travail Exploration du monde du travail Obtention d'un emploi Conservation d'un emploi
Construction	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'ensemble et dessins techniques Le bois Les métaux Les plastiques L'électricité 	Services commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> Communication avec les autres Recherche d'information Présentation de l'information
		Soins médicaux	<ul style="list-style-type: none"> Premiers soins Garde d'enfants (à l'exception des nourrissons)
Horticulture	<ul style="list-style-type: none"> Travail du sol et plantation Le gazon et les pelouses L'aménagement paysager 	Textiles	<ul style="list-style-type: none"> Couture de base

Composante professionnelle de la série « Connaissances et employabilité » **du secondaire 1^{er} cycle**

Les unités d'étude :

- permettent d'offrir deux niveaux pour chaque **unité d'étude** :
 - le 1^{er} niveau peut être offert à la 8^e année et le 2^e niveau, à la 9^e année, ou
 - les deux niveaux peuvent être combinés durant la 8^e ou la 9^e année;
- vont inclure de deux à six unités d'étude offertes à raison de 20 à 30 heures d'enseignement par niveau;
- vont permettre aux écoles de concevoir leurs propres cours de secondaire 1er cycle en choisissant des unités d'étude qui tiennent compte des installations, de l'équipement et de l'intérêt des élèves.

Domaines	Secondaire 2 ^o cycle Cours de 5 crédits		
Alimentation	Alimentation 10-4	Cuisson commerciale 20-4	Cuisson commerciale 30-4
		Préparation et service de la nourriture 20-4	Préparation et service de la nourriture 30-4
Art/Design et communication médias	Art/Design 10-4 Art/Communication, médias 10-4	Art/Design 20-4	Art/Design 30-4
		Art/Communication, médias 20-4	Art/Communication, médias 30-4
Construction – Bâtiments	Construction : Bâtiments 10-4*	Menuiserie et ébénisterie 20-4	Menuiserie et ébénisterie 30-4
		Construction en bois 20-4	Construction en bois 30-4

Annexe D (suite)

Domaines	Secondaire 2 ^e cycle Cours de 5 crédits		
Construction — Métaux	Construction : Métaux 10-4	Procédés de construction 20-4	Procédés de construction 30-4
		Transformation métaux 20-4	Transformation métaux 30-4
Horticulture	Horticulture 10-4	Serres et pépinières 20-4	Serres et pépinières 30-4
		Aménagement paysager 20-4	Aménagement paysager 30-4
Mécanique automobile	Mécanique automobile 10-4	Mécanique automobile 20-4	Mécanique automobile 30-4
		Service automobile 20-4	Service automobile 30-4
Préparation au milieu de travail	Préparation au milieu de travail 10-4	Stage en milieu de travail 20-4A	Stage en milieu de travail 30-4A
		Stage en milieu de travail 20-4B	Stage en milieu de travail 30-4B
		Stage en milieu de travail 20-4C	Stage en milieu de travail 30-4C
Ressources naturelles	Ressources naturelles 10-4**	Agriculture 20-4	Agriculture 30-4
		Foresterie 20-4	Foresterie 30-4
		Pétrole et gaz naturel 20-4	Pétrole et gaz naturel 30-4
Services commerciaux	Services commerciaux 10-4	Logistique 20-4	Logistique 30-4
		Service de bureau 20-4	Service de bureau 30-4
		Vente et après-vente 20-4	Vente et après-vente 30-4
Soins médicaux	Soins médicaux 10-4	Puériculture 20-4	Puériculture 30-4
		Soins à domicile 20-4	Soins à domicile 30-4
Soins de beauté	Soins de beauté 10-4	Soins de beauté 20-4	Soins de beauté 30-4
		Esthétique 20-4	Esthétique 30-4
Textiles	Textiles 10-4**	Textiles – Modes 20-4	Textiles – Modes 30-4
		Industrie des textiles 20-4	Industrie des textiles 30-4

* Les élèves qui ont complété avec succès le cours Construction : Bâtiments 10-4 peuvent s'inscrire au cours Procédés de construction 20-4.

** La mise en œuvre obligatoire de ces cours dans les écoles anglophones aura lieu à compter de septembre 2008. Dans les écoles francophones, la mise en œuvre obligatoire de ces cours aura lieu en septembre 2009.

Composante professionnelle de la série « Connaissances et employabilité » du secondaire 2^e cycle

Les cours :

- permettront d'atteindre un équilibre entre l'apprentissage à l'école et l'apprentissage en milieu de travail et permettront aux élèves d'entrer dans le milieu du travail ou de poursuivre une formation ou une éducation postsecondaire;
- favoriseront les partenariats communautaires, notamment le recours à des conférenciers, à des mentors et aux installations des entreprises pour des expériences d'analyse du travail, d'observation au poste de travail ou de formation par stages;
- permettront aux écoles ne disposant pas d'équipement de pointe et de formation technique d'établir des partenariats avec les industries locales afin d'offrir un milieu d'apprentissage permettant aux élèves d'obtenir une formation et d'acquérir des compétences de pointe.

Annexe D (suite)

Tous les cours sont d'une durée de 125 heures pour une valeur de 5 crédits. Toutefois, on peut jumeler les cours afin de tirer avantage des possibilités d'enseignement complémentaires ou d'expériences hors établissement.

- On encourage les élèves à essayer divers cours au niveau 10-4.
- Les cours peuvent être combinés aux niveaux 20-4 et 30-4 pour accroître le temps d'enseignement et le contenu du programme.
- Une formation par stages, un cours de préparation à l'emploi ou un stage peuvent être intégrés afin d'appliquer et de développer les connaissances professionnelles et les habiletés à l'emploi acquises.

Préparation au milieu de travail 10-4 / Stage en milieu de travail 20-4 et 30-4
<ul style="list-style-type: none">• développer les habiletés à l'emploi afin de trouver, d'obtenir et de conserver un emploi;• offrir une expérience de travail positive;• offrir un environnement pratique permettant de renforcer les habiletés professionnelles et nécessaires à l'emploi qui ont été acquises dans la Composante professionnelle;• il n'est pas nécessaire que le placement soit lié à la Composante professionnelle, mais la réussite d'un cours de la Composante professionnelle de niveau 10-4 est une condition préalable;• les stages doivent être reliés à la Composante professionnelle (condition préalable) aux niveaux 20-4 et 30-4;• attribution de 5 crédits;• doivent respecter les politiques du document <i>Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors and Teachers</i>;• un cours de Formation par stages ou un Stage en milieu de travail est requis au niveau 30-4 pour l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires.

Composante professionnelle – Connaissances et employabilité 2008
<p>Certificat de réussite d'études secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• 5 crédits d'un des cours de niveau 30 de la série « Connaissances et employabilité » ou un cours des ÉPT <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none">• 5 crédits d'un cours de niveau 30 de Formation par stages¹⁰ ou d'un cours du programme Green Certificate 30¹¹ <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none">• 5 crédits d'un cours de niveau 30 du Programme enregistré d'apprentissage (PEA)¹²

* Voir tableau de la page 21 (à l'annexe B) pour plus de détails.

¹⁰ Les élèves peuvent s'inscrire au cours de Formation par stages 35, sans avoir suivi les cours de Formation par stages 15 et 25 (y compris le Stage en milieu de travail 30-4).

¹¹ Les cours du programme Green Certificate sont offerts uniquement au niveau 30. Ils ont une valeur de 5 ou 6 crédits.

¹² Il y a des conditions préalables aux cours du PEA dans les séries 15, 25a, 25b, 25c et 35a; chacun a une valeur de 5 crédits.

Annexe E

EXEMPLES DE STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE AU SECONDAIRE 1^{ER} CYCLE

Exemple 1 : Le nombre total d'élèves en 8^e année est de 32, et de 28 en 9^e année. De ce total, six élèves de la 8^e année et 4 de la 9^e année sont inscrits à divers cours de la série « Connaissances et employabilité » (pas nécessairement les mêmes cours).

École A

L'école a une classe titulaire où les élèves de chaque année scolaire demeurent ensemble pour tous les cours, sauf pour les cours complémentaires. L'école A utilise le modèle d'intégration dans le cadre duquel les enseignants offrent les programmes d'études des cours de la série « Connaissances et employabilité » et les autres programmes dans la même salle de classe. Les programmes d'études des cours de la série « Connaissances et employabilité » sont combinés aux autres cours à un niveau approprié afin de faciliter la tenue de diverses activités de classe et en petits groupes.

Deux enseignants se partagent les services d'un aide-enseignant et planifient son horaire afin de faciliter le travail en classe intégrée. L'aide-enseignant travaille avec de petits et de grands groupes d'élèves.

École B

L'école a une classe titulaire où les élèves de chaque année scolaire demeurent ensemble pour tous les cours, sauf pour les cours complémentaires et les cours de mathématiques. L'école B utilise à la fois des classes intégrées et séparées. Les enseignants des deux types de classes planifient leurs cours de mathématiques en même temps. Les élèves inscrits aux cours de la série « Connaissances et employabilité » – Mathématiques 8^e et 9^e année sont retirés de leur classe et vont travailler avec un autre enseignant.

Exemple 2 : Le nombre total d'élèves en 8^e année est de 32, et de 28 en 9^e année. De ce total, 24 élèves de la 8^e année et 24 de la 9^e année sont inscrits à divers cours de la série « Connaissances et employabilité » (pas nécessairement les mêmes cours).

École C

L'école a une classe titulaire où les élèves de chaque année scolaire demeurent ensemble pour tous les cours, sauf pour les cours complémentaires. Le nombre d'élèves des cours de la série « Connaissances et employabilité » est tel que les cours de base de cette série sont donnés dans une classe distincte. L'enseignant peut combiner les sujets (ex. : sciences et mathématiques) dans la classe distincte. Les élèves peuvent être intégrés pour les cours complémentaires ou séparés en fonction des cours de la Composante professionnelle.

Deux enseignants se partagent les services d'un aide-enseignant et planifient son horaire afin de faciliter le travail en classe intégrée et distincte. L'aide-enseignant travaille avec de petits et de grands groupes d'élèves.

Annexe F

EXEMPLES D'HORAIRES AU SECONDAIRE 2^e CYCLE

Note pour les exemples A, B, C, D et E suivants :

- Tous les cours ont une valeur de 5 crédits (125 heures d'enseignement) sauf indication contraire.
- Les cases ombrées indiquent les exigences pour l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires (voir l'annexe B).
- Les cours complémentaires peuvent appartenir à l'une des catégories suivantes :
 - Connaissances et employabilité – Composante professionnelle (y compris un cours sur la sécurité)
 - Connaissances et employabilité – Stage en milieu de travail
 - Études professionnelles et technologiques (ÉPT)
 - Beaux-arts – Art, Art dramatique ou Musique
 - Programme Green Certificate
 - Éducation physique 20 et/ou 30
 - Programme enregistré d'apprentissage
 - Langues secondes
 - Formation par stages
- Les élèves peuvent s'inscrire au cours de Formation par stages 35 ou au Stage en milieu de travail 30-4 après avoir réussi le cours Préparation au milieu de travail 10-4 ou CTR 1010 (Adaptation au travail).

Exemple A

L'école fonctionne par semestre.

L'objectif de l'élève est de suivre un cours d'anglais toute l'année en 10^e année et d'obtenir un Certificat de réussite d'études secondaires après deux années d'études secondaires.

PREMIÈRE ANNÉE		DEUXIÈME ANNÉE		CRÉDITS
1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	
Français 10-4	Sciences 10-4	Français 20-4	Français 30-4	20
English Language Arts 10-4	English Language Arts 10-4	English Language Arts 20-4	English Language Arts 30-4	15
Mathématiques 10-4	Études sociales 10-4	Études sociales 20-4	Sciences 20-4	20
Éducation physique 10 (3 crédits) + Carrière et vie (3 crédits)	Cours complémentaire – Composante professionnelle 10-4	Mathématiques 20-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 30-4	21
Cours complémentaire – Préparation au milieu de travail 10-4	Cours complémentaire – Formation par stages 15	Cours complémentaire – Composante professionnelle 20-4	Cours complémentaire – Stage en milieu de travail 30-4	20
21	25	25	25	96

Annexe F (suite)

Exemple B

L'école fonctionne par semestre.

Les objectifs de l'élève sont de :

- quitter au 2^e semestre de la troisième année pour commencer à travailler ou pour poursuivre d'autres possibilités d'éducation permanente ou de formation;
- suivre un cours d'anglais toute l'année en 10^e et 11^e année;
- obtenir un Certificat de réussite d'études secondaires après trois années d'études secondaires.

PREMIÈRE ANNÉE		DEUXIÈME ANNÉE		TROISIÈME ANNÉE		CRÉDITS
1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	
Français 10-4	Études sociales 10-4	Français 20-4	Sciences 20-4	Français 30-4		25
English Language Arts 10-4	English Language Arts 10-4	English Language Arts 20-4	English Language Arts 20-4	English Language Arts 30-4		15
Mathématiques 10-4	Sciences 10-4	Mathématiques 20-4	Études sociales 20-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 30-4		25
Éducation physique 10 (3 crédits) + Cours complémentaire (3 crédits)	Cours complémentaire – Composante professionnelle 10-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 20-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 20-4	Cours complémentaire – Stage en milieu de travail 30-4		26
Carrière et vie (3 crédits) + CTR 1010 (1 crédit) + CTR 1210 (1 crédit)	Cours complémentaire – Composante professionnelle 10-4	Cours complémentaire – Stage en milieu de travail 20-4	Cours complémentaire – Stage en milieu de travail 20-4			20
21	25	20	25	20	0	111

Annexe F (suite)

Exemple C

L'école fonctionne par semestre.

Les objectifs de l'élève sont de :

- quitter au 2^e semestre de la troisième année pour commencer à travailler ou pour poursuivre d'autres possibilités d'éducation permanente ou de formation;
- faire de l'intégration de matières avec les cours de français et études sociales toute l'année en 10^e et 11^e année;
- suivre un cours d'anglais toute l'année en 10^e et 11^e année;
- obtenir un Certificat de réussite d'études secondaires après trois années d'études secondaires.

PREMIÈRE ANNÉE		DEUXIÈME ANNÉE		TROISIÈME ANNÉE		CRÉDITS
1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	
Français 10-4 Études sociales 10-4	Français 10-4 Études sociales 10-4	Français 20-4 Études sociales 20-4	Français 20-4 Études sociales 20-4	Français 30-4		25
English Language Arts 10-4	English Language Arts 10-4	English Language Arts 20-4	English Language Arts 20-4	English Language Arts 30-4		15
Mathématiques 10-4	Sciences 10-4	Mathématiques 20-4	Sciences 20-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 30-4		25
Éducation physique 10 (5 crédits)	Cours complémentaire – Composante professionnelle 10-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 20-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 20-4	Cours complémentaire – Stage en milieu de travail 30-4		25
Carrière et vie (3 crédits) + CTR 1010 + CTR 1210 = 5 crédits	Cours complémentaire – Composante professionnelle 10-4	Cours complémentaire – Stage en milieu de travail 20-4	Cours complémentaire – Stage en milieu de travail 20-4			20
15	30	15	30	20	0	110

Annexe F (suite)

Exemple D

L'école fonctionne par semestre.

Les objectifs de l'élève sont de :

- suivre une combinaison de cours de la série « Connaissances et employabilité » et d'autres cours;
- suivre un cours d'anglais toute l'année en 10^e et 11^e année;
- faire la transition de son objectif initial, d'obtenir un Certificat de réussite d'études secondaires, à l'obtention d'un Diplôme d'études secondaires en quatre années d'études secondaires.

PREMIÈRE ANNÉE		DEUXIÈME ANNÉE		TROISIÈME ANNÉE		QUATRIÈME ANNÉE	CRÉDITS
1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	
Mathématiques 10-4	Sciences 10-4	Mathématiques 20-4	Sciences 20-4	Français 30-4	Français 20-2	Français 30-2	35
English Language Arts 10-4	English Language Arts 10-4	English Language Arts 20-4	English Language Arts 20-4	English Language Arts 30-4	Mathématiques 24	English Language Arts 30-2	25
Études sociales 10-4	Français 10-4	Français 20-4	Études sociales 20-4	Études sociales 23 ou 20-2	Sciences 24	Études sociales 33 ou 30-2	35
Cours complémentaire – Préparation au milieu de travail 10-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 10-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 20-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 30-4	Cours complémentaire – Formation par stages 35	English Language Arts 20-2		30
Cours complémentaire – Composante professionnelle 10-4	Éducation physique 10 (3 crédits) + Cours complémentaire (3 crédits)	Carrière et vie (3 crédits) + Cours complémentaire (3 crédits)	Cours complémentaire – Stage en milieu de travail 30-4	Cours complémentaire – Formation par stages 35			27
20	26	21	25	25	20	15	152

Remarque. – Les élèves ont terminé les cours requis pour l'obtention du Certificat de réussite des études secondaires après le 1^{er} semestre de la troisième année.

Annexe F (suite)

Exemple E

L'école fonctionne par semestre.

Les objectifs de l'élève sont de :

- suivre une combinaison de cours de la série « Connaissances et employabilité » et d'autres cours;
- suivre un cours d'anglais toute l'année en 10^e et 11^e année;
- faire la transition de son objectif initial, d'obtenir un Certificat de réussite d'études secondaires, à l'obtention d'un Diplôme d'études secondaires en trois années d'études secondaires.

PREMIÈRE ANNÉE		DEUXIÈME ANNÉE		TROISIÈME ANNÉE		CRÉDITS
1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	
Mathématiques 10-4	Sciences 10-4	Mathématiques 20-4	Sciences 20-4	Français 20-2	Français 30-2	30
English Language Arts 10-4	English Language Arts 10-4	English Language Arts 20-4	English Language Arts 20-4	English Language Arts 20-2	English Language Arts 30-2	20
Études sociales 10-4	Français 10-4	Français 20-4	Études sociales 20-4	Études sociales 23 ou 20-2	Études sociales 33 ou 30-2	30
Éducation physique 10 (3 crédits) + Carrière et vie (3 crédits)	Cours complémentaire – Composante professionnelle 10-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 20-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 30-4	Mathématiques 24	Sciences 24	31
Cours complémentaire – Préparation au milieu de travail 10-4	Cours complémentaire – Composante professionnelle 10-4	Cours complémentaire – Stage en milieu de travail 20-4	Cours complémentaire – Stage en milieu de travail 30-4			20
21	25	20	25	20	20	131

Remarque. – Les élèves ont terminé les cours requis pour l'obtention du Certificat de réussite des études secondaires après le 1^{er} semestre de la troisième année.

Remarque. – Les élèves doivent être transférés de Français 20-4 à Français 20-2.

Remarque. – Les élèves doivent être transférés de English Language Arts 20-4 à English Language Arts 20-2.

Annexe G

PLACEMENT DES ÉLÈVES DANS DES COURS DE LA SÉRIE « CONNAISSANCES ET EMPLOYABILITÉ »

Les élèves sont le mieux servis lorsque leur plan d'éducation correspond à leurs besoins. Le personnel de l'école et les parents doivent tenir compte des lignes directrices suivantes au moment de déterminer l'admissibilité de l'élève à l'un ou à plusieurs cours de la série « Connaissances et employabilité ».

L'inscription d'un élève aux cours de la série « Connaissances et employabilité » doit comprendre des consultations avec l'élève et les parents ou les tuteurs, ainsi que l'obtention d'un consentement éclairé par écrit de leur part.

LIGNES DIRECTRICES

Rendement et évaluation de l'apprenant	<p>Les élèves pourraient :</p> <ul style="list-style-type: none">• avoir des antécédents de rendement scolaire faible, c'est-à-dire accuser 2 ou 3 années de retard par rapport à leurs camarades dans des matières scolaires de base, selon les indications contenues dans les dossiers scolaires, dont les rapports anecdotiques, les observations et la documentation des enseignants, l'analyse des travaux de l'élève, les échelles d'évaluation, les listes de vérification, les Plans d'intervention personnalisés antérieurs et les résultats des tests de rendement de la 3^e et de la 6^e année;• avoir des habiletés de littératie de base, surtout en lecture, en écriture et en mathématiques, bien en deçà de celles des autres élèves de leur âge, mais non sous le niveau de la 4^e année, conformément aux résultats des tests normalisés;• avoir obtenu un QI moyen faible aux tests récents d'évaluation psychologique.
Le milieu d'apprentissage	<p>Les élèves pourraient avoir répondu de façon positive :</p> <ul style="list-style-type: none">• à des directives claires et détaillées;• à l'apprentissage par la pratique (occasions concrètes d'apprentissage par l'expérience);• à des directives associées à des problèmes quotidiens liés au travail ou à des expériences personnelles auxquelles les élèves peuvent s'identifier;• à des stratégies personnalisées de développement visant à améliorer le niveau de littératie des élèves;• à des rétroactions fréquentes et constructives et à des indications reliées à leur réussite;

Annexe G (suite)

	<ul style="list-style-type: none">• à des liens significatifs et pertinents avec la communauté pour améliorer la transition de l'école au milieu de travail;• à des conseils pour développer des stratégies de gestion personnelles, d'habiletés au travail et de stratégies émotives et sociales;• à un milieu sécuritaire, bienveillant et stimulant où les limites sont clairement définies.
Élèves ayant des besoins scolaires spéciaux	<p>Les élèves ayant des besoins scolaires spéciaux peuvent s'inscrire à des cours de la série « Connaissances et employabilité ». Ils doivent avoir un Plan d'intervention personnalisé (PIP) et les adaptations requises en salle de classe, c'est-à-dire temps additionnel, technologie adaptée, scribe, assistance d'un aide-enseignant, devoirs modifiés. Normalement, les cours de la série « Connaissances et employabilité » ne conviennent pas aux élèves qui :</p> <ul style="list-style-type: none">• parlent peu ou pas du tout le français;• ont un niveau de lecture sous le seuil de la 4^e année et seraient mieux servis par un programme d'adaptation scolaire visant à corriger les lacunes en matière de lecture;• seraient mieux servis par un placement en adaptation scolaire (voir la définition d'adaptation scolaire – Code 51);• ont un trouble de l'apprentissage et un QI moyen ou supérieur (voir la définition d'adaptation scolaire – Code 54);• ont des déficiences émotives et comportementales primaires (voir la définition d'adaptation scolaire – Code 42). <p>De plus amples renseignements sur les définitions de l'adaptation scolaire sont données sur le site Web d'Alberta Education : Adaptation scolaire.</p> <p>< http://education.alberta.ca/francais/connection/archive/oct07/programmes/adtscol.aspx ></p> <p>Voir également <i>Normes en matière d'adaptation scolaire, modifié en juin 2004</i>, sur le site Web d'Alberta Education, que l'on peut se procurer auprès du Learning Resources Centre.</p> <p>< http://education.alberta.ca/teachers/resources/connection/may2008/learning.aspx ></p>

Annexe H

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cette section met l'accent sur ce qui a été fait pour aider les autorités scolaires et les écoles à se préparer pour septembre 2008. Elle constitue un cadre pour la mise au point de la politique et des cours de la série « Connaissances et employabilité », tout en ne perdant pas de vue que le Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) et les cours de la série « Connaissances et employabilité » ont été conçus pour les élèves dont les besoins et les objectifs particuliers sont les mêmes.

Cette section comprend des aperçus du Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP), du processus de consultation et d'examen, de même que du passage du PIFP aux nouveaux cours de la série « Connaissances et employabilité ».

Aperçu du Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP)

Le Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) fut créé au début des années 1990 à l'intention des élèves de la 8^e à la 12^e année :

- qui avaient besoin d'une expérience d'éducation axée sur l'acquisition d'habiletés en lecture, en écriture, en mathématiques et des habiletés reliées à l'emploi dans un contexte professionnel;
- qui avaient exprimé leur désir de quitter l'école avant d'obtenir leur Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

Le PIFP avait été conçu comme un programme quinquennal débutant à la huitième année de scolarité et se poursuivant jusqu'à la douzième année de scolarité. Les élèves pouvaient se joindre au programme ou le quitter en tout temps entre la 8^e et la 12^e année.

Le Programme d'intégration et de formation professionnelle comprenait :

- **des cours de base** – français et anglais, de la 8^e à la 12^e année; mathématiques, de la 8^e à la 11^e année; sciences de la 8^e à la 11^e année et études sociales, de la 8^e à la 11^e année;
- **des cours de la Composante professionnelle** – arts appliqués, 8^e et 9^e année et des regroupements de cours axés sur diverses professions de la 10^e à la 12^e année.

Les cours PIFP du secondaire 2^e cycle portaient les numéros 16, 26 et 36 (10^e, 11^e et 12^e année respectivement).

Les élèves sélectionnés pour le PIFP suivaient, à quelques exceptions près, tous les cours de base du PIFP et une sélection de cours de la Composante professionnelle. Les exceptions étaient les élèves du PIFP capables de réussir à un niveau plus élevé. Certaines autorités scolaires offraient à ces élèves de suivre d'autres cours dans les classes du PIFP (ex. : Mathématiques 14 dans la classe de Mathématiques 16, cours d'ÉPT dans une classe professionnelle PIFP connexe).

Annexe H (suite)

Les élèves qui obtenaient 80 crédits, dont un nombre donné de crédits dans des cours de base et professionnels du PIFP et dans d'autres cours, obtenaient un Certificat de réussite.

Les élèves de la 9^e année inscrits au PIFP étaient soumis aux mêmes tests de rendement provinciaux que les autres élèves de la 9^e année. Certaines autorités scolaires avaient exempté les élèves du PIFP des tests de rendement provinciaux.

Il existait dans la province toute une variété de stratégies de mise en œuvre, dont :

- des écoles offrant le PIFP séparé au sein d'une même autorité scolaire;
- des classes offrant le PIFP séparé au sein d'une même école ou d'une même autorité scolaire;
- une combinaison de classes séparées et intégrées dans une même école (ex. : des élèves du PIFP professionnel et des ÉPT dans la même classe; des élèves de Mathématiques 14 et de Mathématiques 16 dans la même classe).

Pourquoi changer?

En 2000, un examen et un processus de consultation exhaustifs ont été entrepris au sujet du PIFP. Plus de 800 intervenants et groupes d'intervenants ont été consultés, y compris des administrateurs d'autorités scolaires et d'écoles, les enseignants et des élèves, des représentants de la communauté francophone et des représentants des parents, des entreprises, des communautés, des établissements postsecondaires et d'autres groupes externes, ainsi que des membres du personnel et des groupes d'Alberta Education.

Les intervenants ont reconnu que les cours du PIFP répondaient efficacement aux besoins de certains élèves. Ils ont recommandé que la politique et les cours du PIFP soient révisés afin de s'assurer que les élèves continuent d'être bien préparés à faire la transition à d'autres cours du secondaire – de l'école au milieu de travail, et de l'école à l'éducation permanente et à la formation.

Pour des renseignements sur le processus de consultation, veuillez vous référer à l'annexe A.

Aperçu du processus de consultation et d'examen

Les ébauches de la politique et des exigences relatives aux cours de la série « Connaissances et employabilité » pour l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires ont été examinées par des intervenants et des groupes d'intervenants externes. Des révisions ont été apportées aux ébauches en fonction des suggestions des participants au processus de consultation et d'examen.

Annexe H (suite)

Des ébauches des programmes d'études et des tests de rendement provinciaux des cours de la série « Connaissances et employabilité » ont été créées et mises à l'essai dans des écoles de la province. Un guide de mise en œuvre en ligne a été évalué par des enseignants du domaine. Des révisions ont été apportées aux ébauches en fonction des suggestions des participants au processus de consultation et d'examen.

Des ressources ont été créées et autorisées pour appuyer la mise en œuvre des programmes d'études des cours de la série « Connaissances et employabilité ».

Aperçu des changements

Le processus de consultation et d'examen a mené à :

- une révision de la politique, des exigences relatives à l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires et des programmes d'études;
- la recherche et à la création de nouvelles ressources;
- l'élaboration de nouveaux tests de rendement provinciaux pour les cours de la série « Connaissances et employabilité » de la 9^e année.

Politique

Le Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) a été modifié afin de :

- créer une série de cours qui répondent aux besoins des élèves, en leur donnant l'occasion de choisir parmi toute une gamme de cours, de faire la transition à d'autres cours et de suivre des cours au niveau le plus élevé possible;
- faire passer le nombre de crédits alloués de 3, 5 ou 10 à 5 crédits afin d'assurer l'uniformité avec les autres cours;
- fournir des critères d'inscription additionnels;
- modifier le nom du Programme d'intégration et de formation professionnelle, à cours de la série « Connaissances et employabilité » (pour de plus amples renseignements, voir l'annexe A).

Exigences pour l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires

Les exigences pour l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires (voir l'annexe B) ont été modifiées de manière à refléter les changements apportés à la politique, dont :

- le passage à une séquence de cours plutôt qu'à un programme;
- la modification du nombre de crédits;
- le minimum de crédits des niveaux 20 ou 30 requis pour l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires;

Annexe H (suite)

- les cours de Mathématiques 20-4 et de Sciences 20-4 pour l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires (les consultations ont permis d'établir que le niveau 20-4 est le niveau minimum requis pour réussir à la maison, dans la communauté et dans les milieux de travail; ces cours sont requis pour faire la transition à Mathématiques 24 et Sciences 24);
- 5 crédits d'un cours de niveau 30 de Formation par stages, de Stage en milieu de travail ou du PEA (Programme enregistré d'apprentissage).

Programmes d'études et ressources

Les programmes d'études ont été révisés et de nouvelles ressources ont été créées ou autorisées en fonction des critères suivants :

- la nécessité de modifier les programmes d'études en fonction des changements apportés aux autres cours ou d'introduire de nouveaux cours, ex. : cours d'Études professionnelles et technologiques (ÉPT);
- la nécessité de trouver ou de mettre au point de nouvelles ressources et de mettre à jour les ressources existantes;
- les tendances et les possibilités en matière d'emploi, d'éducation permanente et de formation, ainsi que les compétences à l'emploi requises dans le milieu de travail;
- les recherches et les connaissances actuelles sur la façon dont les élèves apprennent, sur l'enseignement différencié, les stratégies d'apprentissage et les pratiques actuelles; l'intégration ou la séparation des élèves, la transition de l'école à l'éducation permanente et les cours de formation, et de l'école au travail;
- les nouveaux résultats d'apprentissage et lignes directrices sur les Technologies de l'information et de la communication (TIC);
- les initiatives de perfectionnement professionnel d'Alberta Education;
- l'intégration des expériences et des points de vue des Premières nations, des Métis et des Inuits (PNMI).

Tests de rendement provinciaux

Les tests de rendement provinciaux des cours de la série « Connaissances et employabilité » de la 9^e année ont été conçus de manière à refléter la nouvelle politique et les programmes d'études des cours de la série « Connaissances et employabilité ».

Du programme aux cours

Le tableau suivant présente un bref aperçu de certains des changements survenus lors du passage du Programme d'intégration et de formation professionnelle aux nouveaux cours de la série « Connaissances et employabilité ».

Annexe H (suite)

Programme d'intégration et de formation professionnelle :	Cours de la série « Connaissances et employabilité » :
<ul style="list-style-type: none">Le seul critère d'inscription au programme stipulé dans la politique prévoyait un âge minimal de 12 ans et 6 mois.	<ul style="list-style-type: none">La politique comprend la même exigence en matière d'âge minimal, mais également des procédures et des critères précis pour l'inscription des élèves.
<ul style="list-style-type: none">L'inscription au programme comprenait des consultations avec les parents ou les tuteurs, les élèves, les enseignants et autres intervenants ainsi que le consentement éclairé, obtenu annuellement par écrit, auprès des parents ou des tuteurs (si l'élève avait moins de 16 ans) et de l'élève.	<ul style="list-style-type: none">L'inscription aux cours inclut toujours des consultations avec les parents ou les tuteurs, les élèves, les enseignants et autres intervenants, mais l'accent est davantage mis sur le consentement éclairé, obtenu annuellement par écrit, auprès des parents ou des tuteurs (si l'élève a moins de 16 ans) et de l'élève.L'inscription prévoit également la création d'un plan d'apprentissage pour chaque élève se fondant sur un processus de consultation (voir l'annexe C).
<ul style="list-style-type: none">Les exigences liées à l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires étaient un minimum de 80 crédits et un nombre donné de crédits pour les cours de base et les cours de la Composante professionnelle du PIFP.	<ul style="list-style-type: none">Les exigences liées à l'obtention d'un Certificat de réussite d'études secondaires sont un minimum de 80 crédits dans des cours de base et des cours de la Composante professionnelle (voir les nouvelles exigences dans le <i>Guide de l'éducation, Maternelle – 12^e année</i>).
<ul style="list-style-type: none">Les cours de français, de mathématiques, de sciences et d'études sociales du PIFP valaient 3 crédits et n'étaient donc pas équivalents aux autres cours du secondaire.	<ul style="list-style-type: none">Tous les cours de la série « Connaissances et employabilité » valent 5 crédits et sont donc équivalents aux autres cours du secondaire.
<ul style="list-style-type: none">Les élèves avaient peu de possibilités de faire la transition à d'autres cours.	<ul style="list-style-type: none">Chaque élève a beaucoup plus de possibilités de faire la transition à d'autres cours pour chacun des cours et a plus de chances d'obtenir un Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.
<ul style="list-style-type: none">Les tests de rendement provinciaux n'étaient pas fondés sur les programmes d'études du PIFP. Par conséquent, beaucoup d'élèves de la 9^e année se présentaient aux tests de rendement provinciaux sans avoir appris le contenu ou ils étaient tout simplement exemptés des tests de rendement provinciaux.	<ul style="list-style-type: none">Les tests de rendement provinciaux des cours de la série « Connaissances et employabilité » de la 9^e année sont basés sur les programmes d'études des cours de la série « Connaissances et employabilité ». Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Learner Assessment Branch.
<ul style="list-style-type: none">Les partenariats communautaires étaient un élément intégral du programme et comprenaient le jumelage, le mentorat, la participation de membres de la communauté dans les classes et à l'école ou la formation par stages. On mettait l'accent sur les partenariats communautaires dans les cours de la Composante professionnelle.	<ul style="list-style-type: none">Des applications pratiques pouvant inclure des partenariats communautaires sont prévues pour tous les cours de la série « Connaissances et employabilité ». Le programme favorise les expériences à l'école et hors établissement qui font le lien entre l'école et la vie quotidienne, la communauté et les milieux de travail.Les cours de la série « Connaissances et employabilité » continuent d'offrir des activités hors établissement et respecteront les exigences et les lignes directrices précisées dans <i>Off-campus Education Policy</i> et <i>Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors and Teachers</i>.

Annexe I

Rétroactions et commentaires

Manuel d'information pour les cours de la série « Connaissances et employabilité »

Veillez indiquer si vous êtes :

Parent Enseignant Direction d'école Direction générale Autre (préciser) _____

Veillez indiquer votre réponse par une coche sous l'une des quatre colonnes :

	Pas du tout d'accord	En désaccord	En accord	Tout à fait d'accord
1. Ce manuel présente des renseignements utiles.				
2. La quantité de renseignements est adéquate.				
3. Le niveau de lecture est adéquat.				
4. La mise en page et l'organisation sont adéquats.				
5. Les liens au site Web d'Alberta Education sont utiles.				
6. Le téléchargement et l'impression se font facilement.				

Comment pouvons-nous améliorer ce manuel pour vous le rendre plus utile?

Nous vous remercions de vos commentaires. Veuillez télécopier ce formulaire ou nous le faire parvenir à l'adresse suivante :

Direction de l'éducation française
Denis Bonsaint
Administrateur de programme
Connaissances et employabilité - Cours de base
Alberta Education
10044, 108^e Rue
Edmonton, Alberta, Canada
T5J 5E6
Télécopieur : 780-422-1947